



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Côte des Vauzelles » regroupant sept aérogénérateurs et quatre postes de livraison situé sur le territoire des communes d'Aubigny-les-Pothées, Logny-Bogny et Lépron-les-Vallées (08150) présentée par la société C.E.P.E Côte des Vauzelles (Groupe Q Energy) - 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine - 84000 Avignon**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2024-166 du 22 mars 2024, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, du vendredi 19 avril 2024 au vendredi 24 mai 2024 inclus. Ce parc éolien se compose de 7 aérogénérateurs et de quatre postes de livraison implantés sur le territoire des communes d'Aubigny-les-Pothées, Logny-Bogny et Lépron-les-Vallées. La puissance totale maximale du parc sera de 28 MW pour une hauteur sommitale maximale des éoliennes (pale à la verticale) de 180 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Jean-Paul GRASMÜCK, géomètre retraité, a été désigné pour présider la commission d'enquête. Il sera assisté de M. Gérard ROGER, responsable de services techniques dans l'industrie retraité, et de M. Francis SZCRUPAK, chef de projet foncier retraité, désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Aubigny-les-Pothées.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'État / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- sur un poste informatique en mairie d'Aubigny-les-Pothées aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur support papier en mairie d'Aubigny-les-Pothées, Logny-Bogny et Lépron-les-Vallées aux heures habituelles d'ouverture au public (Aubigny-les-Pothées : lundi de 14h00 à 19h00, mardi et mercredi de 11h00 à 13h30 et jeudi et vendredi de 9h00 à 13h30 ; Logny-Bogny : mardi de 9h00 à 12h00 et jeudi de 13h30 à 16h00 ; Lépron-les-Vallées : mercredi de 16h30 à 18h30 - sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences de la commission d'enquête.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 24 mai 2024 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5286>, et par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-5286@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5286@registre-dematerialise.fr). Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : commission d'enquête Côte de Vauzelles - mairie - 4 cour du Château - 08150 Aubigny-les-Pôthées. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le président de la commission d'enquête en mairie d'Aubigny-les-Pothées, Logny-Bogny et Lépron-les-Vallées aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences de la commission d'enquête :

<b>À la mairie d'Aubigny-les-Pothées (siège de l'enquête)</b>	<b>À la mairie de Logny-Bogny</b>	<b>À la mairie de Lépron-les-Vallées</b>
Vendredi 19 avril 2024 de 15h30 à 18h30 Samedi 27 avril 2024 de 9h00 à 12h00 Lundi 6 mai 2024 de 16h00 à 19h00 Mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00 Vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 18h00	Vendredi 19 avril 2024 de 15h30 à 18h30 Samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00 Lundi 13 mai 2024 de 16h00 à 19h00 Vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 18h00	Vendredi 19 avril 2024 de 15h30 à 18h30 Samedi 18 mai 2024 de 9h00 à 12h00 Vendredi 24 mai 2024 de 15h00 à 18h00

Le rapport final et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Matthieu LEGEAY, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 330 rue du Mouret, ZI de Courtine, 84000 Avignon ou par courriel à : [matthieu.legeay@qenergy.eu](mailto:matthieu.legeay@qenergy.eu) ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 22 mars 2024

le préfet  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Joël DUBREUIL